

# REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

# MINISTERE DE LA SANTE

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE LA SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT



# PLAN DE RENFORCEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL AU BENIN 2016-2020



# **REPUBLIQUE DU BENIN**

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE LA SANTE



# DIRECTION DE LA SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT

**SERVICE DE NUTRITION** 

# **AVEC l'APPUI DE :**



























PRÉFACE	4
SIGLES, ABREVIATIONS et ACRONYMES	6
INTRODUCTION	9
I- RESULTATS DE L'ETAT DES LIEUX DE L'ALLAITEMENT MATERNEL AU BENIN	12
1.1. Historique de la promotion de l'allaitement maternel au Bénin	11 <u>2</u>
1.2. Synthèse des résultats de l'analyse situationnelle de l'allaitement maternel au Bénin	12
1.2.1. Niveau de pratique de l'allaitement maternel au Bénin en 2016	13
1.2.2. Facteurs liés aux connaissances des différents acteurs	13
1.2.2.2. Facteurs communautaires et sociétaux	13
1.2.2.3. Facteurs liés aux connaissances et pratiques du personnel	13
1.2.3. Facteurs organisationnels	14
1.2.3.1. Au niveau du système de santé	14
1.2.3.2. Communauté et culture	14
1.2.4. Facteurs administratifs, politiques et législatifs	15
II- OBJECTIFS	15
2.1. But	15
2.2. Objectif général	15
2.3. Objectifs spécifiques	15
2.4. Objectifs intermédiaires	15
2.4.1. Chez les mères	15
2.4.2. Chez les membres de la communauté	16
2.4.3. Chez le personnel socio-sanitaire	16
2.4.4. Au plan administratif, politique et législatif	16
III- STRATEGIES	16
IV- PLANIFICATION DES ACTIVITES	18
V- CADRE DE SUIVI -EVALUATION	27
VI- CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET POPULATIONS CIBLES	34
6.1 Plan global de mise en œuvre des interventions	34
6.2 Cadre institutionnel de mise en œuvre	34
6.2.1 Définition des Acteurs, des niveaux d'interventions, rôle et responsabilités	34
6.2.2 Définition des populations cibles	41
6.2.3. Organisation de la mise en œuvre	42
CONCLUSION	44
BUDGET Erreur ! Signet non	défini.

# **PRÉFACE**

Le renforcement des actions de promotion de l'allaitement maternel notamment la mise au sein précoce et l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de vie, constitue est une priorité absolue dans la stratégie de réduction de la mortalité infantile au Bénin.

En effet, le lait maternel est l'aliment idéal pour les nouveau-nés et les nourrissons. L'allaitement maternel est un puissant rempart contre la diarrhée, les infections respiratoires aiguës et la malnutrition.

Au Bénin, le taux d'allaitement maternel montre depuis quelques années une tendance à la baisse car les actions de promotion se sont raréfiées. Une analyse de l'état de lieux de l'allaitement maternel a permis de confirmer la baisse de la pratique de l'allaitement maternel et d'identifier les facteurs qui contribuent à cette situation puisque le taux d'allaitement maternel exclusif est de 26,7% la lors que le taux d'allaitement maternel demeure autour de 90,9% Par ailleurs, le personnel de santé donne rarement les conseils sur l'allaitement maternel, notamment en ce qui concerne les avantages du lait maternel, la position au sein, la prise de sein et les techniques d'expression et de conservation du lait maternel. De plus, les groupes de soutien à l'allaitement maternel sont rares et les conseils aux mères et gestantes au sein de la communauté proviennent principalement des voisins et sont en général contraires à ceux requis.

Ce plan de renforcement vise à contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel de l'enfant durant la fenêtre d'opportunité des 1000 premiers jours de vie en améliorant la pratique de l'allaitement maternel chez le nourrisson jusqu'à 2 ans d'ici à 2020. Les principaux objectifs de ce plan sont :

- porter à 80% le taux de mise au sein des enfants dès la première heure suivant la naissance;
- porter à 60% le taux d'allaitement maternel exclusif d'ici à 2020 ;
- accroître à 70%, le taux de poursuite de l'allaitement maternel à jusqu'à 24 mois associé à la diversification alimentaire d'ici à 2020.

Pour atteindre ces objectifs, les orientations stratégiques suivantes sont proposées :

- 1. Renforcement du cadre institutionnel politique et législatif
- 2. Promotion de l'initiative "Hôpitaux Amis des Bébés" (IHAB)
- 3. Renforcement des capacités des agents socio-sanitaires
- 4. Organisation communautaire et capacitation des femmes pour la prise de décision en faveur de l'allaitement maternel

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> DSME/MS. Rapport de l'analyse situationnelle de l'allaitement maternel au Bénin en 2016

- 5. Renforcement de la communication, la mobilisation sociale pour le changement de comportement
- 6. Renforcement de la coordination intra et inter sectorielle et partenariat
- 7. Supervision, Suivi-évaluation, motivation des acteurs
- 8. Recherche et développement

La planification programmatique des activités ainsi que le cadre de mise en œuvre proposées permettent d'atteindre aisément ces objectifs grâce à une collaboration intersectorielle bien menée axée sur le partenariat avec la communauté et le secteur privé.

J'exhorte tous les acteurs à meilleure collaboration pour les actions de promotion de l'allaitement maternel en vue d'améliorer les indicateurs de santé des enfants.

Le Ministre de la Santé

**Dr Alassane SEIDOU** 

#### SIGLES, ABREVIATIONS et ACRONYMES

AM: Allaitement Maternel

AME: Allaitement Maternel Exclusif

ANCB: Association Nationale des Communes du Bénin

ANCRE: Programme d'Amélioration de la Santé de la Reproduction, du Nouveau-né et de

1'Enfant

ANJE: Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant

AS : Agent de Santé

CAN: Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition

CAP: Connaissance Aptitude et Pratique

CES: Consultation d'Enfants Sains

CHD: Centre Hospitalier Départemental

**CPN**: Consultation Prénatale

**CPoN**: Consultation Post-Natale

CPS: Centre de Promotion Sociale

CRS: Catholic Relief Service

CTJ: Conseiller Technique Juridique

DAF: Direction de l'Administration et des Finances

DC: Directeur de Cabinet

DDS: Direction Départementale de la Santé

DPP : Direction de la Programmation et de la Prospective

DNEHS: Direction Nationale des Etablissements Hospitaliers et de Soins

DNSP: Direction Nationale de la Santé Publique

DRF: Direction de la Recherche et de la Formation en Santé

**DRH**: Direction des Ressources Humaines

DSIO: Direction des Soins Infirmiers et Obstétricaux

DSME : Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant

EDS Enquête Démographique et de Santé

EEZS : Equipe d'Encadrement de Zone Sanitaire

EMICoV : Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages

ESAS : Ecole Supérieure des Assistants Sociaux

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FBR: Financement Basé sur les Résultats

FS: Formation Sanitaire

FSS: Faculté des Sciences de la Santé

**FOSA**: Formation Sanitaire

GAN: Groupe d'Appui à la Nutrition

GAR : Gestion Axée sur les Résultats

GTT : Groupe Technique de Travail

IHAB: Initiative Hôpitaux Amis des Bébés

IBFAN: Réseau international d'action pour les aliments infantiles

**IEC**: Information Education Communication

INMeS: Institut National Médico-Sanitaire

IRSP: Institut Régional de Santé Publique

JIF : Journée Internationale de la Femme

LM: Lait Maternel

MS: Ministère de la Santé

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

METFP : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

MICS: Multiple Indicators Cluster Survey

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PAM: Programme Alimentaire Mondial

PCIME: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant

PDC : Plan de Développement Communal

PMA /Nut : paquet Minimum d'Activité en Nutrition

PRPSS: Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé

PTD : Plan Triénal de Développement

PTF: Partenaire Technique et Financier

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

PV: Procès-Verbal

OOAS : Organisation Ouest Africaine de la Santé

OSC: Organisation de la Société Civile

SFE : Sage-femme d'Etat

SGM : Secrétaire Général du Ministère

SGSI : Service de gestion du Système de l'Information

SLM: Substituts du Lait Maternel

SMAM/WABA: Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel /World Alliance for

**Breastfeeding Action** 

SMART: Standardized Monitoring and Assessment for Relief and Transition

SNIGS/ Système National d'Information et de Gestion Sanitaire

SOBEPED : Société Béninoise de Pédiatrie

SGOBT : Société de Gynécologie et d'Obstétrique du Bénin et du Togo

UNFPA: Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF: Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance

USAID : Agence des Etats Unis pour le Développement International

**ZS**: Zone Sanitaire

#### INTRODUCTION

L'allaitement maternel (AM) est le mode d'alimentation par excellence des enfants de la naissance à 24 mois. L'aliment idéal du nourrisson particulièrement au cours des six premiers mois de sa vie est le lait maternel. Il l'offre de nombreux avantages car il contient en quantité et en qualité, les nutriments essentiels au développement du nourrisson. Le lait maternel contribue à l'immunité du nourrisson, le protège contre plusieurs affections telles que la pneumonie et les maladies diarrhéiques. De plus l'allaitement au sein renforce les liens affectifs entre la mère et l'enfant.

L'allaitement au sein est un droit reconnu par la Convention relative aux Droits de l'Enfant adoptée par les Nations-Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par le Bénin en 1990 en son article 24-e, qui stipule : « Faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant, les avantages de l'allaitement au sein, l'hygiène et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents, et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information»<sup>2</sup>.

Depuis l'adoption de la déclaration d'Innocenti le 1<sup>er</sup> août 1990<sup>3</sup>, l'alimentation des nourrissons dans le monde a fait des progrès remarquables. Plusieurs initiatives ont été mises en place, notamment la semaine mondiale de l'allaitement maternel et l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés (IHAB) avec le décernement du label "ami des bébés", symbolisé par une plaque apposée à l'entrée des établissements respectant les dix conditions de la politique d'allaitement maternel. Ce label est renouvelable tous les quatre ans après une évaluation.

La 34ème Assemblée Mondiale de la Santé a adopté en mai 1981, en réponse aux mauvaises pratiques en matière d'alimentation du nourrisson, le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel avec l'appui de l'UNICEF, du Réseau international d'action pour les aliments infantiles (IBFAN) et d'autres ONGs.

Au Bénin, plusieurs actions et programmes ont été mises en œuvre pour la promotion de l'AM, notamment le Paquet Minimum d'Activités en Nutrition (PMA/Nut), l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés (IHAB), la prise de décret N° 97-643 du 31 décembre 1997 portant réglementation de la commercialisation des substituts du lait maternel et des aliments pour nourrissons au Bénin, l'élaboration de l'outil de plaidoyer PROFILES, la célébration chaque

<sup>3</sup> La déclaration Innocenti du 1er août 1990 sur la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel, a été élaborée et adoptée par les participants à la réunion scientifique mondiale organisée par l'OMS et l'UNICEF sur « l'allaitement maternel.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

année de la semaine mondiale de l'allaitement maternel, la prise en compte de la problématique de l'allaitement dans les curricula de formation des professionnels de santé, la création des groupes de soutien aux femmes allaitantes.

Malgré ces actions, les pratiques alimentaires inappropriées perdurent et menacent la santé des enfants. Bien que la pratique de l'AM soit répandue, l'AME pose encore des problèmes. En effet, pendant que le taux de l'AM est à plus de 90 %, le taux de l'AME est passé de 14% en 1996, à 43% en 2006 puis à 33 % en 2011<sup>4</sup>.

Cette tendance à la baisse de la pratique de l'AME a amené le ministère de la santé à commanditer une étude sur la situation de l'allaitement maternel en 2016 au Bénin, en vue de rechercher les facteurs pouvant expliquer cette régression. Cette étude a permis de faire l'état des lieux dont le rapport montre la persistance de la baisse du taux de l'AM (90,9%) et surtout de l'AME (26,7%)<sup>5</sup>. Par ailleurs, les connaissances et pratiques des mères et du personnel socio-sanitaire sur l'AM sont insuffisantes. De même, la faible organisation de la communauté et du respect des dispositions légales concernant l'AM contribuent aussi à expliquer la tendance à la baisse de ces indicateurs. La synthèse de cette analyse de situation est décrite dans le présent document et a servi de base pour l'élaboration du présent plan de renforcement de l'allaitement maternel au Bénin.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> EDSIV

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Rapport de l'analyse situationnelle de l'Allaitement maternel au Bénin en 2016.

# I- RÉSULTATS DE L'ETAT DES LIEUX DE L'ALLAITEMENT MATERNEL AU BÉNIN EN 2016

# 1.1. Historique de la promotion de l'allaitement maternel au Bénin

Le Bénin a adhéré à la déclaration d'Innocenti puis à l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés (IHAB). Par l'arrêté n°2000/MSP/DC/SGM/DSF/SA du 09 avril 1999, le Bénin a installé le comité national de coordination de l'IHAB. Dès lors, 12 hôpitaux et 15 centres de santé ont été labélisés « Amis des Bébés ». De nos jours, on constate que les activités de mise en œuvre de cette initiative régressent considérablement dans les structures ayant obtenu ce prestigieux label. De nouvelles structures remplissant les dix conditions se font de plus en plus rares de même que les groupes de soutien. La formation du personnel, l'évaluation et le contrôle ne se font plus. La conformité des établissements labélisés se dégrade et les hôpitaux certifiés ne sont plus réévalués. De plus, la condition N°10 consistant à encourager la constitution d'associations de soutien à l'allaitement maternel n'est pas toujours facile à réaliser.

Par ailleurs, plusieurs actions et programmes complémentaires ont été mises en œuvre pour la promotion de l'AM. Le paquet Minimum d'Activité en Nutrition (PMA /Nut) est une de ces initiatives grâce à laquelle les activités de nutrition, dispersées à travers plusieurs ministères sont réorganisées pour mieux s'intégrer dans les activités de routine des services de santé. Le PMA/Nut comprend six principaux volets à savoir, l'allaitement maternel exclusif, l'allaitement avec aliments de compléments jusqu'à deux (02) ans, la supplémentation en vitamine A des femmes allaitantes, la supplémentation des femmes enceintes en fer et acide folique, la promotion de la consommation du sel iodé pour toute la population, l'évaluation nutritionnelle et conseils aux enfants.

Suite à l'adoption d'un code international de commercialisation des substituts du lait maternel par l'OMS, le décret N°97-643 du 31 décembre 1997, portant Réglementation de la Commercialisation des substituts du lait maternel (SLM) et des aliments pour nourrissons au Bénin a été pris. Toutefois, les arrêtés d'application n'ont pas été signés et ce décret n'est que partiellement appliqué. Les violations sont fréquentes et restent impunies en l'absence de mécanismes de sanction.

Le processus « PROFILES » en nutrition, un outil de plaidoyer au niveau politique a été utilisé en 2004 montrant que d'énormes pertes économiques et le sous-développement humain du pays, imputables à des pratiques inadéquates d'allaitement maternel pourraient être évitées

en investissant dans la nutrition<sup>6</sup>. Toutefois, les recommandations et programmes proposés pour inverser la situation sont restés inutilisés par manque de volonté politique et le défaut de financement<sup>7</sup>.

L'organisation chaque année de la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel (SMAM) du 1<sup>er</sup> au 7 août, promue depuis 1992 par l'Alliance Mondiale de l'Allaitement Maternel (World Alliance for Breastfeeding Action, WABA) peine à atteindre ses objectifs. La célébration de la SMAM est l'occasion de mobilisation des groupes de soutien aux femmes allaitantes, des professionnels de la santé, des élus locaux et des partenaires pour informer et sensibiliser les mères sur l'importance de l'allaitement maternel dans la vie de l'enfant et accroître l'engagement de tous les partenaires. Peu de ressources sont allouées à cette activité et l'absence de décentralisation de ces ressources amène à des résultats peu efficients.

De plus, la formation de base du personnel de santé en allaitement, les formations continues en conseils sur l'allaitement et la formation PCIME ont permis de promouvoir l'AM mais les recommandations de ces formations sont maintenant peu suivies, faute de supervision et de recyclage. Par ailleurs, la formation des agents de santé dans les écoles reste théorique.

# 1.2. Synthèse des résultats de l'analyse situationnelle de l'AM au Bénin

Une analyse rapide de la situation de l'allaitement maternel au Bénin en 2016 a été faite pour affiner les données de la revue documentaire et recueillir auprès des acteurs du terrain leur appréciation et des orientations sur les actions porteuses pour la relance de l'allaitement maternel au Bénin.

Une zone sanitaire par ancien département a été identifiée pour abriter cette enquête. Dans chaque ZS des formations sanitaires (FOSA) ont été choisies comme suit

- Un hôpital ami des bébés
- Un hôpital non ami des bébés public
- Un hôpital non ami des bébés privé
- Une FOSA ami des bébés publique
- Une FOSA non ami des bébés publique
- Une FOSA non ami des bébés privée

Dans chaque FOSA ou hôpital, toutes les mères ou gardienne d'enfants de 24 mois et moins venues en consultation post-natale, en consultation d'enfants, ou toute autre activité de soin ont été questionnées ainsi que le personnel de santé qui les soignait. Dans les communautés

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Analyse PROFILES 2004

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Houindote, A. Rapport des intervention nutritionnelles récentes au Bénin-Point focal Nutrition OOAS- p2,11.

sélectionnées, les mères d'enfants de 0 à 24 mois, les pères et les grand-mères ont été enquêtés en groupe de discussion. Les relais communautaires, les employeurs et quelques employés ont été enquêtés. Aucun groupe de soutien à l'allaitement n'a été retrouvé au niveau des zones .enquêtées.

Cette analyse rapide a permis d'apprécier le niveau de pratique de l'AM au Bénin et les facteurs qui l'influencent.

# 1.2.1. Niveau de pratique d'allaitement maternel au Bénin en 2016

- a) Taux acceptable de pratique de l'AM: 90,9%
- b) Faible taux de pratique de l'AME : 26,7%
- c) Commencement tardif de l'allaitement : la mise au sein précoce durant la 1<sup>ère</sup> heure de vie : 60,4%

# 1.2.2. Facteurs liés aux connaissances et pratiques des différents acteurs

#### 1.2.2.1. Facteurs liés aux connaissances des mères

- ▶ Faible connaissance des avantages du lait maternel (38,9%), de la bonne position au sein des enfants (50%) et de la bonne prise de sein (45,1%)
- Faible connaissance de la technique d'expression et des conditions de conservation du lait maternel (56,9%)
- Méconnaissance des textes et lois sur l'AM, les congés de maternité (80,5%) et les horaires d'allaitement

# 1.2.2.2. Facteurs communautaires et sociétaux

- Persistance de mythes, interdits et tabous sur l'allaitement maternel et l'alimentation de la mère et de l'enfant
- Faible connaissance des avantages du lait maternel
- Faible prise de conscience de l'importance de l'AM et de l'AME
- ▶ Forte implication des grands-mères, tantes, amis et voisins dans les conseils inadéquats donnés aux mères sur l'AM et l'AME (81,9%).

# 1.2.2.3. Facteurs liés aux connaissances et pratiques du personnel socio-sanitaire

- Méconnaissance de la déclaration de la politique nationale de promotion de l'AM
- Saible respect de la mise au sein précoce durant la 1ère heure malgré la couverture de l'accouchement institutionnel de 84% en 2015
- National Sance des critères de bonne position au sein (80,5%) № №

- Saible connaissance de la technique d'expression et des conditions de conservation du lait maternel
- Faible connaissance des méthodes qui facilitent une bonne production lactée, de l'inconvénient de l'utilisation des tétines et sucettes, des principales causes de sein douloureux, des quatre critères de bonne prise de sein (6%), ainsi que la technique d'expression du lait maternel (8,3%).
- Mac Conseils non systématique voire rare des agents de santé sur l'AM aux mères

# 1.2.3. Facteurs organisationnels

# 1.2.3.1. Au niveau du système de santé

- Mac Abandon du processus de renforcement de capacités du personnel de santé
- Maria Abandon de supervision des activités de promotion de l'AM
- ► Faible organisation des structures de santé pour l'éducation des gestantes et le soutien aux mères à l'allaitement
- Maria Absence de supports de communication pour la promotion de l'AME dans les
- **M** formations sanitaires
- ▶ Faible utilisation des opportunités de rencontres des gestantes et des mères pour la promotion de l'AME et l'AM
- Marion de suivi des activités de l'IHAB et des groupes de soutien à l'allaitement
- Non extension de l'IHAB à toutes les formations sanitaires

#### 1.2.3.2. Communauté et culture

- Absence d'organisation de soutien des mères pour l'allaitement : absence de groupes de soutien à l'allaitement dans la communauté
- Régression du soutien familial aux mères travailleuses : absence d'aide au ménage, éloignement des jeunes couples de la famille élargie (tantes, belles-mères et grand-mères)
- Faible implication de la femme dans les prises de décision

# 1.2.3.3. Facteurs environnementaux

- Marie Insuffisance de garderie pour enfant
- Marce de coin allaitement pour les mères travaillant en dehors du domicile
- Absence de matériel de promotion de l'AM (affiches, plaques...) en dehors des formations sanitaires

# 1.2.4. Facteurs administratifs, politiques et législatifs

- ▶ Faible respect des congés de maternité (55,7%) et des horaires d'allaitement
- Durée insuffisante des congés de maternité
- Mesonce de cadrage et de sanctions pour le non-respect par les employeurs des textes et lois régissant les congés de maternité et les horaires d'allaitement
- Absence de sanction du non-respect du code international de commercialisation des substituts de lait maternel.
- № Faible connaissance des employeurs sur les cadres règlementaire qui régissent la pratique de l'AM en situation de travail

#### II- OBJECTIFS

Le but et les objectifs du plan de renforcement de l'allaitement maternel au Bénin sont les suivants :

#### 2.1. But

Contribuer à la réduction de la mortalité infantile par l'allaitement maternel.

# 2.2. Objectif général

Améliorer l'état nutritionnel des enfants âgés de 0 à 24 mois, par la pratique adéquate de l'allaitement maternel d'ici fin 2020.

# 2.3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont énoncés comme suit :

# D'ici 2020:

- Porter de 46,6 à 80% le taux de mise au sein dès la première heure de vie ;
- Porter de 41,4 à 60%, le taux d'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois ;
- Accroître de 45,5 à 70%, le taux d'allaitement maternel continu jusqu'à 24 mois en plus de la diversification alimentaire.

# 2.4. Objectifs intermédiaires

#### 2.4.1. Chez les mères

# D'ici 2020:

- 1. Amener 90% des mères à avoir une bonne connaissance des avantages et des méthodes d'expression et de conservation du lait maternel,
- 2. Augmenter à 75% la proportion des mères qui adoptent un bon positionnement du nouveau-né au sein et une bonne prise de sein,

- 3. Porter à 75%, la proportion des mères qui pratiquent adéquatement la technique d'expression du lait maternel,
- 4. Augmenter à 60%, la proportion des mères qui jouissent de leurs droits relatifs à l'allaitement maternel au Bénin.
- 5. Amener 80% du personnel de maternité, de pédiatrie et de vaccination à faire la mise au sein précoce
- 6. Amener 80% des mères à appliquer la Méthode Kangourou chez les enfants de faible poids de naissance (hypotrophe et prématuré);
- 7. Rendre disponible dans toutes les formations socio-sanitaires, les fiches techniques et les affiches sur l'allaitement maternel :

# 2.4.2. Chez les membres de la communauté

- 8. Augmenter à 80%, la proportion des mères qui continuent l'allaitement maternel jusqu'à 24 mois en plus de la diversification alimentaire adéquate,
- 9. Amener 50% des membres de la communauté à avoir une bonne connaissance des avantages et des méthodes d'expression et de conservation du lait maternel,
- 10. Mettre en place au moins un groupe de soutien à l'allaitement dans chaque village ou quartier de ville.

#### 2.4.3. Chez le personnel socio-sanitaire

- 11. Amener 75% du personnel socio-sanitaire à avoir une bonne connaissance sur les avantages, les méthodes d'expression et de conservation du lait maternel ainsi que la durée de conservation,
- 12. Augmenter à 75%, la proportion du personnel socio-sanitaire qui donne des conseils adéquats sur l'AM lors des séances d'éducation individuelle et collective
- 13. Amener 80% du personnel de maternité, de pédiatrie et de vaccination à faire la mise au sein précoce

# 2.4.4. Au plan administratif, politique et législatif

- 14. Renforcer les connaissances des différents acteurs (employeurs, agents sociosanitaires, mères) sur les textes et les lois en faveur de l'AM.
- 15. Inciter à la révision et l'application des textes et lois en faveur de l'AM

# III- STRATEGIES

Pour atteindre ces objectifs, les orientations stratégiques suivantes sont proposées :

1. Renforcement du cadre politique, législatif et institutionnel;

- 2. Promotion de l'initiative "Hôpitaux Amis des Bébés" (IHAB) ;
- 3. Renforcement des capacités des agents socio-sanitaires ;
- 4. Organisation communautaire et "capacitation" des femmes pour la prise de décision en faveur de l'allaitement maternel;
- 5. Renforcement de la communication pour l'allaitement maternel;
- 6. Renforcement de la coordination intra et inter sectorielle et partenariat ;
- 7. Supervision et Motivation des acteurs, et Suivi-Evaluation ;
- 8. Recherche et développement.

# IV-PLANIFICATION DES ACTIVITES

Stratégies	Activités	Indicateurs de	Structure	Structures		Chr	onogra	mme	
		processus	responsable	impliquées	2016	2017	2018	2019	2020
1- Renforcement	Créer un comité ad'hoc chargé de	- Comité existe (Acte de	DSME	IBFAN CTJ/MS	X	X			
du cadre politique,	l'actualisation des textes	création du comité)							
législatif et	fondamentaux existants sur l'AM								
institutionnel									
	Organiser un atelier d'actualisation	Textes existant collectés	DSME	IBFAN CTJ/MS	X	X			
	des textes fondamentaux existants								
	sur l'AM y compris les arrêtés								
	d'application								
	Vulgariser les textes actualisés	Les textes sont	DSME	DSIO DNSP, DRF,					
		vulgarisés		DDS, ZS, M. Com,	X	X			
				M. Aff Soc, M.					
				Justice					
	Promouvoir l'application des textes	Nombre de textes mis en	DSME	DSIO DNSP, DRF,					
		application		DDS, ZS, M. Com,	X	X	X	X	
				M. Aff Soc, M.	^	^	^	^	
				Justice					

Stratégies	Activités	Indicateurs de	Structure	Structures		Chr	onogra	mme	
		processus	responsable	impliquées	2016	2017	2018	2019	2020
2- Promotion de	Mettre en place le comité national	-PV d'installation du	DSME	DNEHS, DSIO,					
l'initiative	de relance de l'IHAB avec des	comité national		IBFAN, Ass SFE,					
"Hôpitaux Amis	points focaux au niveau des	-Lettre de désignation		ONG, DDS, ZS, M.					
des Bébés"	départements et des zones	des points focaux		Aff, M. Justice, AS		X	X	X	X
(IHAB)	sanitaires	-Existence du comité							
		national et des points							
		focaux de l'AM							
	Organiser des sessions annuelles	-Nombre de sessions	DSME	DNEHS, DSIO,					
	de labélisation et de	réalisés		IBFAN, Ass SFE,					
	renouvellement de label des	-Nombre de structures		ONG, DDS, ZS, M.		X	X	X	X
	établissements, structures et	labélisées		Aff, M. Justice					
	services hospitaliers amis des	lacensees							
	bébés								
	Superviser les activités en rapport	-Rapport d'activité	DSME	DDS, ZS, CPS, ANV					
	avec l'AME et la poursuite de	- Rapport de supervision							
	l'allaitement maternel avec	sur les activités intégrées			X	X	X	X	X
	diversification alimentaire jusqu'à								
	l'âge de 24 mois intégrées dans les	-Cahier d'IEC							

Stratégies	Activités	Indicateurs de	Structure	Structures		Chr	onogra	mme	
		processus	responsable	impliquées	2016	2017	2018	2019	2020
	activités de routine (CPN, CPON,								
	CES, Consultation enfant malade,								
	vaccination, PCIME, classe des								
	mères) à tous les niveaux de la								
	pyramide sanitaire								
3- Renforcement	Organiser deux ateliers	Nombre d'écoles ayant	DSME	MESRS/ Facultés de					
des capacités des	d'actualisation des curricula de	actualisés le curricula de		Médecine/METFP					
agents socio-	formation dans les écoles de	formation en y intégrant				X	X		
sanitaires	formation en santé en y intégrant	l'AME							
	les modules d'enseignement								
	pratique sur l'AM.								
	Assurer la formation continue des	Rapport de formation	DSME	DDS, EEZS					
	acteurs déjà présents sur le terrain	(avec liste des agents			X	X	X	X	
		formés)							
	Promouvoir l'ANJE à travers	% de FS disposant	DSME	DRF, DDS, MCZS,					-
	l'approche tutorat dans les FS	d'agents formés sur		CPS	37	37	37	37	
		ANJE par tutorat			X	X	X	X	
		% de prestataires formés							

Stratégies	Activités	Indicateurs de	Structure	Structures		Chr	onogra	mme	
		processus	responsable	impliquées	2016	2017	2018	2019	2020
		sur ANJE							
	Disséminer le document de la	Nombre de FS/CPS	DSME	DDAFS, DDS					
	stratégie ANJE dans toutes les FS	disposant du document			X	X	X		
	et les CPS	de stratégie ANJE							
4- Organisation	Mettre en place au moins un	Nombre de villages/	ZS	DSME, DDS,, CAN,					
communautaire et	groupe de soutien communautaire	quartiers de ville		Communes, PTF,					
"capacitation"	à l'allaitement maternel dans	disposant au moins un		ONG	X	X	X	X	X
des femmes pour	chaque village et quartiers de ville	groupe de soutien							Λ
la prise de	en s'appuyant sur les groupements	fonctionnel							
décision en faveur	féminins existants								
de l'allaitement	Former les conseillères en AM au	Rapports de Formation +	ZS	DSME, DDS, CAN					
maternel	sein de la communauté (visites à	Liste de présence		Communes PTF	X	X	X	X	X
	domicile pour soutenir la pratique)	-Nombre de conseillères		ONG	Λ	Λ	A	Λ	A
		formées							
	Renforcer les capacités des relais	Nombre de RC formés	ZS	DNSP, DDS, DSME	X	X	X	X	
	communautaires sur l'AM	rapport et liste présence		PTF ONG	Λ	Λ	Λ	Λ	
	Organiser trimestriellement une	Nombre de sessions de	ZS	DSME, Cadre	X	X	X	X	
	session de partage d'expériences	partages d'expériences		Communal	A				

Stratégies	Activités	Indicateurs de	Structure	Structures		Chr	onogra	mme	
		processus	responsable	impliquées	2016	2017	2018	2019	2020
	entre les groupes au niveau	réalisées		Concertation, ONG,					X
	communal			PTFs					
5. Renforcement	Mettre en œuvre les actions pour la	Rapport d'exécution des	DSME	DDS EEZS					
de la	promotion de l'allaitement	activités contenues dans		ONG Mairie	X	X	X	X	X
communication po	contenues dans le plan intégré de	le plan				11			
ur l'allaitement	communication								
maternel	Organiser les activités de	Rapport d'activités de	DSME	DDS, EEZS					
	mobilisation sociale (Semaine	mobilisation sociale		ONG Ministère					
	Mondiale de l'allaitement			Famille, CAN, PTF	V	V	V	v	X
	maternel, JIF, journée				X	X	X	X	A
	internationale de la femme rurale,								
	fête des mères)								
	Développer un partenariat avec les	Contrat de partenariat	DSME	Cellule			X	X	X
	média pour la promotion de l'AM	avec les médias		communication du	X	X			
				Ministre, DAF SGM,	Λ	Λ			
				DC, PTF, DDS, ZS					
	Faire un plaidoyer auprès des	Nombre d'employeurs	DSME	Cabinet MS CTJ					
	employeurs pour l'application des	atteints par le plaidoyer		Patronat Employeurs	X	X			
	textes et lois actualisés								

Stratégies	Activités	Indicateurs de	Structure	Structures		Chr	onogra	mme	
		processus	responsable	impliquées	2016	2017	2018	2019	2020
6-Renforcement	Faire un plaidoyer en direction des	Document de plaidoyer	CAN	DSME, Cabinet MS,					
de la coordination	décideurs pour le positionnement	Rapport de plaidoyer		PTFs, ONGs, autres		X	X	X	X
intra et inter	de l'AM comme priorité nationale			ministères (Plan, AS)					
sectorielle et	Intégrer les actions en faveur de	AM intégré dans le PTD	DPP	DSME		X	X	X	X
partenariat	l'AM dans le PTD 2016-2018)					Λ	Λ	Λ	Λ
	Créer au sein du GTT "Survie de	Sous-groupe AM créé au	DSME	Cabinet Ministre,					
	l'enfant" un sous-groupe d'appui à	sein du GTT		CTJ	X	X	X		
	l'allaitement maternel élargi aux				Λ	Λ	Λ		
	OSC								
	Organiser un atelier de plaidoyer	Rapport de l'atelier	DSME	Cabinet MS, M.					
	en direction des maires en vue de			Décentralisation,					
	la prise en compte des actions des	Existence des activités		CAN					
	groupes de soutien à l'AM dans le	en faveur de l'AM dans		DDS, ZS, ANCB	X	X			
	Plan de Développement de la	le Plan de							
	Commune	Développement de la							
		Commune							
	Instituer un cadre de collaboration	-Nombre de contrats	EEZS	DSME, DDS, ONGs					
	avec les groupements de femmes,	avec les radios			X	X			
	les radios de proximité les	communautaires et copie							

Stratégies	Activités	Indicateurs de	Structure	Structures		Chr	onogra	mme	
		processus	responsable	impliquées	2016	2017	2018	2019	2020
	associations religieuses, les	des contrats.							
	groupes de jeunes pour la	-Procès-verbal de							
	promotion de l'AM	réunion de concertation							
		-Nombre de conventions							
		de partenariat							
7- Supervision des	Faire un plaidoyer pour	Les indicateurs de l'AM	DSME	DPP, DDS					
acteurs, Suivi-	l'intégration des indicateurs de	sont intégrés dans le			X	X			
évaluation,	l'AM au SNIGS	SNIGS							
	Faire la supervision semestrielle	Nombre de supervision	EEZS	DDS, DSME					
	des acteurs impliqués dans les	intégrant AM réalisé,				v	W	W	37
	activités de l'AM (prestataires et	rapport de supervision				X	X	X	X
	Groupe de soutien)								
	Assurer l'intégration des	Nombre d'indicateurs	DPP	DSME					
	indicateurs phares de l'AM dans la	phares de l'AM pris en							
	Revue annuelle de performance du	compte dans le rapport				X	X	X	X
	secteur santé	de performance annuelle							
	Faire un plaidoyer pour	Nombre d'indicateurs	DSME	SGM, DPP PRPSS		V	V	V	37
	l'intégration des indicateurs de	intégrés dans les critères		Pass Sourou		X	X	X	X

Stratégies	Activités	Indicateurs de	Structure	Structures		Chr	onogra	mme	
		processus	responsable	impliquées	2016	2017	2018	2019	2020
	l'AM dans les critères d'évaluation								
	de la performance de chaque								
	formation sanitaire (exemple FBR)								
	Mettre en place un mécanisme de	Disponibilité d'un	DSME	SGM DPP PTF					
	motivation des formations	mécanisme d'attribution							
	sanitaires et groupes de soutien	des prix				X	X	X	X
	performants (Distribution de prix,								
	lettre de félicitation, etc)								
	Evaluer le plan de renforcement de	Rapports d'évaluations	DSME	DPP, DDS, ZS, DRF,					
	l'allaitement maternel (évaluation à			CAN, PTFs, OSC			X		X
	mi-parcours et finale)								
8-Promotion	Développer des initiatives pilotes	Nombre d'initiatives	DSME	DDS, EEZS, Mairie,		X			
Recherche	des soutiens à l'AM (communauté	pilotes de soutien à		CAN, PTFs					
	amis des bébés, bureau amis des	l'AM							
	bébés, etc.) et faire le suivi de la	Nombre de visites de							
	mise en œuvre de ces initiatives	suivi							
	(Identifier les critères ou les conditions à								
	satisfaire pour mériter l'appellation «								
	amis des bébés »)								

Stratégies	Activités	Indicateurs de	Structure	Structures		Chr	onogra	mme	
		processus	responsable	impliquées	2016	2017	2018	2019	2020
	Réaliser deux (02) études CAP sur	Nombre d'études CAP	DSME	DRF, CAN, DDS,		X	X	X	X
	l'AM	réalisées		DPP					
	Initier des études spécifiques dans	Nombre d'études	DSME	DRF, CAN, DDS,		X	X	X	X
	le cadre de la mise en œuvre du	spécifiques initiées		DPP					
	plan								

#### V- CADRE DE SUIVI - EVALUATION

Le système de suivi-évaluation vise à créer et rendre opérationnel le mécanisme de gestion des informations en matière de lutte contre la malnutrition, aux fins de produire des indicateurs nécessaires au suivi des activités et à l'évaluation des stratégies. Il est essentiel pour apprécier les progrès réalisés en fonction des objectifs fixés et des résultats obtenus. Il permet aux décideurs, gestionnaires et partenaires de la lutte contre la malnutrition de disposer des informations en vue de la prise de décision conséquente. Pour sa mise en œuvre le système de suivi-évaluation a pour boussole le plan de suivi-évaluation qui vise à disposer d'un cadre définissant les procédures de suivi des interventions et des performances des acteurs de la lutte contre la malnutrition à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Il permet:

- d'assurer la disponibilité des informations à travers la gestion de base de données sur l'état nutritionnel à tous les niveaux;
- o de mesurer périodiquement le degré d'exécution des activités planifiées à différents niveaux de la pyramide sanitaire.

Les informations sur la situation de l'AM et sur les activités mises en œuvre dans les domaines définis dans le présent plan, feront l'objet de rapports périodiques sous forme de bulletins publiés. Les données sur la promotion de l'AM s'intègrent au circuit des informations de prévention et lutte contre la malnutrition.

La mise en œuvre du plan va se faire sous la supervision du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition avec le Service Nutrition de la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant comme maître d'œuvre. La supervision se fera selon les directives existantes. Le suivi/évaluation des interventions sera fait par le Ministère de la Santé et ses partenaires, avec la participation des institutions de recherche et les autres ministères. Il pourra prendre la forme de :

- circuit de remontée des données de routine du SNIGS
- revues annuelles internes de l'exécution des activités programmées à différents niveaux
- revues externes (à mi-parcours et finales) des indicateurs de résultats. Le cadre commun des résultats conçu par le Ministère de la Santé et renseigné de façon continue servira de base à ces revues.

• Les enquêtes nationales spécifiques et globales (EDS, MICS, EMICOV....) permettront de collecter des informations sur la pratique de l'AM en termes d'impacts.

Les mécanismes de suivi-évaluation permettront de suivre les interventions et d'apprécier le niveau d'atteinte des trois différents types d'indicateurs par rapport aux objectifs fixés à savoir :

- les indicateurs de processus relatifs au déroulement des activités ; ils mesurent le taux de satisfaction des besoins en formation, en équipements etc. pour l'atteinte des résultats du Plan
- les indicateurs de résultats par rapport aux objectifs spécifiques ; ces indicateurs permettent de savoir le degré d'atteinte des résultats par rapport aux objectifs spécifiques
- les indicateurs d'impact par rapport à l'objectif général de santé sont les indicateurs devant permettre de savoir, bien plus tard, l'amélioration de l'état de santé de la population en termes de morbidité et de mortalité infantiles. Le système de suivi et d'évaluation mis en place à tous les niveaux de la pyramide sanitaire sera fonctionnel et reposera sur :
  - o le Système National d'Information et de Gestion Sanitaires(SNIGS);
  - le monitoring semestriel dans les formations sanitaires, la supervision (nationale, départementale, périphérique), le suivi du plan intégré annuel du programme;
  - o les enquêtes de couverture (LQAS et autres)
  - o les études épidémiologiques.

Conformément aux objectifs du Plan Quinquennal, les cibles et les indicateurs d'impact et de résultats sont consignés dans le cadre logique ci-dessous.

# **CADRE LOGIQUE**

But/Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement	Moyens / Source de	Hypothèse critique
	vérifiable (IOV)	vérification	
But (finalité) : Contribuer à la	-Taux de mortalité néonatale	Enquête Démographique	Engagement effectif et dans
réduction de la mortalité infantile à	- taux de mortalité infantile	et Santé (EDS)	un délai raisonnable de toutes
travers l'allaitement maternel d'ici		Autres enquêtes et études	les parties prenantes
fin 2020 au Bénin.		spécifiques sur l'état	Stabilité politique
		nutritionnel des enfants	Disponibilité de financement
			pour l'acquisition des
			matériels et produits
Objectif général : Améliorer l'état	- Proportion de mères d'enfant de 0 à	Système National	Stabilité politique
nutritionnel de l'enfant de 0 à 24	24 mois ayant pratiqué l'AME depuis	d'Information et de	Disponibilité de
mois à travers la pratique adéquate	la naissance à 6 mois	Gestion Sanitaire (SNGIS)	financement
de l'AM d'ici fin 2020	- Proportion de mères d'enfant de 0 à	EDS, MICS, EMICOV	Volonté de DSME
	24 mois ayant poursuivi l'AM avec	Statistiques hospitalières	
	alimentation adéquate de 6 mois à 24		
	mois au moins		
Objectif spécifique N°1 : Porter à	- Taux de mise au sein précoce dès la	EDS, MICS, EMICOV,	Stabilité politique ;
80%, le taux de mise au sein dès la	première heure de vie	SNIGS	Disponibilité de
première heure de vie		Statistiques hospitalières	financement
			Volonté de DSME

But/Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement	Moyens / Source de	Hypothèse critique
	vérifiable (IOV)	vérification	
			Volonté du personnel de santé
Objectif spécifique N°2 : Porter à	Taux d'allaitement maternel exclusif	Rapports d'enquêtes	Stabilité politique
60%, le taux d'allaitement maternel	chez les enfants de 0 à 6 mois	(EDS, Emicov, MICS,	Disponibilité de
exclusif jusqu'à six mois		SMART)	financement
			Volonté de DSME
Objectif spécifique N°3 : Accroître	Taux d'Allaitement Maternel continu	Rapports d'enquêtes	Stabilité politique
à 70%, le taux d'allaitement	jusqu'à 24 mois	(EDS, Emicov, MICS,	Disponibilité de financement
maternel continu jusqu'à 24 mois en		SMART)	Volonté de DSME
plus de la diversification alimentaire			
Objectifs intermédiaires	Indicateurs d'effet et de p	roduits	
Amener 80% des mères à pratiquer	Proportion des mères qui pratiquent la	Rapport d'enquête, rapport	-
la mise au sein précoce	mise au sein précoce	de monitoring	
Amener 70% des mères à avoir une	Proportion de mères qui connaissent	Rapport d'enquête, rapport	-
bonne connaissance des avantages et	les avantages et les méthodes	de monitoring	
des méthodes d'expression et de	d'expression et de conservation du		
conservation du lait maternel	lait maternel		
Augmenter à 75% la proportion des	Proportion de mères qui adoptent une	Rapport d'enquête, rapport	-
mères ayant adopté une bonne	bonne position pour l'allaitement	de monitoring	
position pour l'allaitement de	maternel		

But/Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement	Moyens / Source de	Hypothèse critique
	vérifiable (IOV)	vérification	
l'enfant			
Porter à 75%, la proportion des	Proportion de mères qui pratiquent	Rapport d'enquête, rapport	-
mères qui pratiquent adéquatement	adéquatement la technique	de monitoring	
la technique d'expression du lait	d'expression du lait maternel		
maternel			
Augmenter à 60%, la proportion des	Proportion de mères employées des	Rapport d'enquête, rapport	-
mères employées des secteurs public	secteurs public et privé formels qui	de monitoring	
et privé formels qui bénéficient de	bénéficient de leurs droits relatifs à		
leurs droits relatifs à l'allaitement	l'allaitement maternel au Bénin		
maternel au Bénin.			
Augmenter à 80%, la proportion des	Proportion des mères qui continuent	Rapport de supervision,	-
mères qui continuent l'allaitement	l'allaitement maternel jusqu'à 24	Rapport d'enquête, rapport	
maternel jusqu'à 24 mois en plus de	mois en plus de la diversification	de monitoring	
la diversification alimentaire	alimentaire adéquate		
adéquate			
Amener 50% des pères et mères de	Proportion des pères et mères qui	Rapport d'enquête, rapport	-
la communauté à avoir une bonne	connaissent les avantages et des	de monitoring	
connaissance des avantages et des	méthodes d'expression et de		
méthodes d'expression et de	conservation du lait maternel		

But/Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement	Moyens / Source de	Hypothèse critique
	vérifiable (IOV)	vérification	
conservation du lait maternel			
Promouvoir la mise en place au	Pourcentage de village ou quartier de	Rapport de supervision,	-
moins un groupe de soutien à	ville disposant d'au moins un groupe	Rapport d'enquête, rapport	
l'allaitement dans chaque village ou	de soutien à l'allaitement	de monitoring rapport	
quartier de ville		d'activité	
Amener 75% du personnel socio-	Proportion du personnel socio-	Rapport de supervision,	-
sanitaire à avoir une bonne	sanitaire ayant une bonne	Rapport d'enquête, rapport	
connaissance des avantages et les	connaissance des avantages des de	de monitoring rapport	
méthodes d'expression et de	l''expression et de la conservation du	d'activité Cahier d'IEC	
conservation du lait maternel	lait maternel		
	- Proportion du personnel socio-		
	sanitaire ayant une bonne		
	connaissance des méthodes		
	d'expression et conservation du lait		
	maternel		
Augmenter à 75%, la proportion du	Proportion du personnel socio-	Rapport d'enquête, rapport	-
personnel socio-sanitaire qui donne	sanitaire qui donne des conseils	de monitoring, Rapport	
des conseils adéquats sur l'AM lors	adéquats sur l'AM lors des séances	d'activité	
des séances d'éducation individuelle	d'éducation individuelle et collective		

But/Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement	Moyens / Source de	Hypothèse critique
	vérifiable (IOV)	vérification	
et collective			
Porter à 80% le personnel de	Proportion du personnel de maternité,	Rapport d'enquête, rapport	-
maternité qui pratique la mise au	qui pratique la mise au sein précoce	de monitoring	
sein précoce			
Amener à 60% la proportion des	Proportion des employeurs qui ont	Rapport d'enquête, rapport	-
employeurs qui connaissent les	une bonne connaissance des textes et	de monitoring	
textes et les lois en faveur de l'AM.	lois sur l'AM		
Amener à 60% la proportion des	Proportion des agents socio-sanitaires	Rapport d'enquête, rapport	-
agents socio-sanitaires qui	qui ont une bonne connaissance des	de monitoring	
connaissent les textes et les lois en	textes et lois sur l'AM		
faveur de l'AM.			

#### VI- CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET POPULATIONS CIBLES

# 6.1 Plan global de mise en œuvre des interventions

La mise en œuvre des interventions de renforcement de la promotion de l'allaitement maternel au Bénin contenues dans le plan d'action s'étale sur cinq (5) ans de 2016 à 2020. Cette mise en œuvre comprend la phase de préparation, d'impulsion et d'intensification qui couvre les années 2016 et 2017, la phase de consolidation qui va de 2018 à 2020. Il est prévu une évaluation à mi-parcours en 2018 qui permettra de réajuster la mise en œuvre des activités pour pouvoir atteindre les effets escomptés. La mise en œuvre requiert des acteurs et des populations cibles.

#### 6.2 Cadre institutionnel de mise en œuvre

# 6.2.1 Définition des Acteurs, des niveaux d'interventions, rôle et responsabilités

#### 6.2.1.1. Définition des acteurs

Le terme « acteurs » désigne les structures ou personnes physiques directement impliquées dans la planification, l'exécution et le suivi des interventions retenues. Le tableau ci-après donne la liste des acteurs directs ainsi que leurs rôles et responsabilités.

INSTITUTIONS	STRUCTURES SPECIFIQUES	ROLES ET RESPONSABILITE
Présidence de la République	Conseil national de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN)	Mobilisation des ressources, coordination intersectorielle, suivi
Ministère de la Santé	Cabinet, DSME, DSIO, DNEHS, DPP, DRFM, DRH, DRS, DDS, ZS et Formations Sanitaires	Planification, mise en œuvre, suivi évaluation et redevabilité  Application du code de commercialisation des substituts de lait maternel et aliments pour les nourrissons
Ministère en charge des Affaires Sociales	Direction de l'Enfance, Direction de la Femme, Direction Départementale des Affaires Sociales, Centre de Promotion Sociale	Appui à la promotion de l'AM

INSTITUTIONS	STRUCTURES SPECIFIQUES	ROLES ET RESPONSABILITE
Ministère de	-	Disponibilité alimentaire
l'Agriculture, de		
l'Elevage et de la Pêche		
Ministère du travail, de la	_	Mise à disposition des travailleurs
fonction publique et des	_	sociaux
affaires sociales		Sociaux
Ministère de la	Association Nationale des	Appui à la promotion de l'AM
Décentralisation	Communes du Bénin	Gestion des groupes de soutien en
		synergie avec le MS et le M.
		affaires sociales
Ministère de	Faculté des Sciences de la Santé	Mise à jour des curricula
l'Enseignement	(INMES, ESAS, Ecole de Nutrition	Formation
Supérieur et de la	et de Diététique, Faculté de	Formation
Recherche Scientifique	médecine)	Recherche
	Ecole de médecine de Parakou	
	Faculté des sciences agronomiques	
	Institut Régional de Santé Publique	
Ministère de	-	Mise à jour des curricula
l'Enseignement Primaire		Enseignement
et Maternel		Enseignement
Ministère de	-	Mise à jour des curricula
l'Enseignement		Enseignement
Secondaire		Enseignement
Ministère du Commerce,	Chambre des Industries, Chambre	Application du code de
des Petites et Moyennes	du Commerce	commercialisation des substituts de
Entreprises		lait maternel et aliments pour les
		nourrissons
		Respect du code de travail pour les
		femmes allaitantes

INSTITUTIONS	STRUCTURES SPECIFIQUES	ROLES ET RESPONSABILITE
Ministère de la	Radios et Télévisions publiques et	Appui à la diffusion des messages
communication et de	privées, Radios communautaires et	sur l'AM
l'économie numérique	Opérateurs GSM	
Assemblée Nationale	Commission des Lois	Révision des lois en rapport avec
Tiggerialee Transfer	Commission des Zois	l'AM et le code de travail et code
		de commercialisation des substituts
		de lait maternel et aliments pour
		nourrissons
Collectivités Locales	Conseils Communaux	Appui à la promotion de l'AM
		Gestion des groupes de soutien en
		synergie avec le MS et le M.
		affaires sociales
Organisations Non	URC, MCDI, CRS, PSI, PLAN	Mise en œuvre
Gouvernementales	INTERNATIONAL BENIN,	
	TERRE DES HOMMES,	
	BORNEFONden, AFRICARE,	
	IBFAN BENIN, COREGROUP	
	etc	
Sociétés Savantes et	SOBEPED, SGOBT, Associations	Plaidoyer, information, formation
Associations	des Sages-Femmes du Bénin,	et recherche
Professionnelles	Association des Infirmier(e)s du	
	Bénin.	
Communautés et	Comités de santé, Groupements des	Mise en œuvre et soutien
Organisations	femmes, Associations	
communautaires	confessionnelles des femmes,	
	Groupes de soutien à l'allaitement	
	maternel.	
Partenaires au	OMS, UNICEF, UNFPA, USAID,	Appui technique et financier
Développement	Banque Mondiale, Coopération	
	Suisse, Coopération Technique	

INSTITUTIONS	STRUCTURES SPECIFIQUES ROLES ET RESPONSABILITE
	Belge, Coopération Française,
	Coopération des pays Bas etc

#### 6.2.1.2. Niveaux d'intervention, rôles et responsabilités des acteurs

Les différents acteurs interviennent à trois (3) niveaux

#### > LE NIVEAU CENTRAL OU NATIONAL

Le niveau central ou national regroupe le CAN, le ministère de la santé, les autres ministères et institutions nationales ;

#### ✓ Le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN)

Le CAN est rattaché à la Présidence de la République, définit la politique nationale en matière d'alimentation et de nutrition et assure la coordination des actions liées à l'alimentation et à la nutrition au Bénin. Il joue un rôle de facilitateur, de coordination et de mobilisateur des acteurs. Il est l'organe de financement par la mobilisation des ressources pour une mise en œuvre adéquate du plan actuel. Il joue ainsi le rôle d'assistance technique, facilite le partenariat et la collaboration intersectorielle particulièrement entre la santé, les affaires sociales, l'agriculture et la communication<sup>8</sup>.

#### ✓ Le Ministère de la Santé

Le Ministère de la Santé à travers la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre des Programmes de nutrition, et à l'évaluation des produits, effets et impact de ces programmes<sup>9</sup>. Dans ce cadre, il assure le leadership dans la mise en œuvre du plan de renforcement de la promotion de l'allaitement maternel au Bénin en synergie avec le CAN et les autres secteurs. Les directions suivantes DSIO, DNEHS, DNSP, DRSF, DPP DAF viennent en appui dans la promotion de l'allaitement maternel. La DSME assure la mobilisation des ressources, la coordination intra sectorielle notamment celle des partenaires au développement intervenant dans le sous-secteur nutrition et santé. A ce titre, elle assure la planification intégrée, le suivi-évaluation et la collaboration intersectorielle, initie la recherche en faveur de l'AM.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Décret CAN

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Attribution, organisation et fonctionnement du ministère de la santé, 2016 (draft)

#### ✓ Rôles des autres ministères et institutions nationales

- Le ministère en charge des affaires sociales met à la disposition des communautés des assistants sociaux qui interviennent dans les activités de promotion de l'allaitement maternel et groupes de soutien à l'allaitement maternel.
- Le ministère en charge de de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique assure la formation adéquate des agents socio sanitaires au niveau des écoles de formation (FSS, INMES), la Faculté d'Agronomie et l'Institut Régional de Santé Publique (IRSP).par la mise à jour des curricula de formation. Il coordonnera la recherche scientifique notamment celle en rapport avec l'AM au Bénin.
- Le ministère en charge de de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche contribue à assurer la sécurité alimentaire au niveau des communes et des ménages en vue de garantir la disponibilité des aliments et l'alimentation adéquate des mères.
- Le ministère en charge de l'économie et des finances doit accroitre le budget annuel du secteur de la santé pour permettre au ministère de la santé d'investir dans la promotion de l'allaitement maternel.
- Le ministère en charge de de la communication et de l'économie numérique à travers les radios et télévisions publiques et privées, les radios communautaires, les réseaux sociaux, l'internet et toutes autres technologies de l'information contribue à diffuser les messages pour les sensibilisations et l'exécution des activités.
- Les organisations professionnelles des médias contribueront à travers la mobilisation des hommes de média à la diffusion des messages.
- Ministère de la décentralisation mobilisera les collectivités locales à travers l'Association Nationale des Communes du Bénin à la promotion de l'allaitement maternel.
- Les sociétés savantes et associations professionnelles (SOBEPED, SGOB, associations des sages-femmes et des infirmières....) participent au plaidoyer à l'endroit des décideurs et à l'information sur la formation des professionnels de santé ainsi qu'à la recherche-développement.

- La société civile : les ONGs nationales et locales, les groupements de femmes, les organisations religieuses, les élus locaux contribueront à la mise en œuvre des activités sur le terrain

#### - Rôles et Responsabilités des Partenaires au développement

Les Partenaires au développement tels que l'OMS, l'UNICEF, la FAO, le PAM, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, les missions de coopération et toute autre institution œuvrant pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, jouent un rôle d'assistance technique et financière.

Les Partenaires au développement pourront aider au renforcement des capacités des agents socio sanitaires et les relais communautaires à la promotion de l'AM, la prise en charge des nourrissons malnutris et l'approvisionnement en intrants (aliments de compléments, aliments thérapeutiques, matériels et outils).

- Les ONGs internationales et agences d'exécution tels que URC, CRS, PLAN INTERNATIONAL BENIN, TERRE DES HOMMES, BORNEFonden, IBFAN, COREGROUP contribueront à la mise en œuvre des activités sur le terrain. Cette liste n'est pas exhaustive.

#### > LE NIVEAU INTERMÉDIAIRE

Le niveau intermédiaire comprend la direction départementale de la santé (DDS), le centre hospitalier départemental (CHD) et les autres directions.

#### ✓ La Direction Départementale de la Santé

Le niveau intermédiaire comprend la direction départementale de la santé, notamment le service de la santé de la mère et de l'enfant (SSME), les centres hospitaliers départementaux.

La Direction Départementale de la Santé a pour rôle de :

- o assurer la planification des activités liées à l'AM dans les PTA
- assurer les renforcements de compétence des intervenants dans le système de soins;
- o aider à la gestion des outils ;
- o analyser les données sur l'AM ainsi que les données SNIGS avant transmission au niveau national ;
- o superviser/évaluer la mise en œuvre des activités;
- o organiser le monitorage et le suivi évaluation ;

o suivre la réalisation des recommandations issues du suivi évaluation.

#### > NIVEAU PERIPHERIQUE

Le niveau périphérique est représenté par la zone sanitaire, les collectivités locales et les communautés.

- ✓ L'EEZS a pour rôle de :
- o Intégrer les activités de l'AM et de l'AME dans leur planification annuelles
- O Superviser/suivre la mise en œuvre des activités
- o coordonner les activités au niveau de l'hôpital de zone, des centres de santé et dans les communautés des aires sanitaires y afférents.

### ✓ Les personnels des hôpitaux et formations sanitaires périphériques

La promotion de l'AM au niveau des formations sanitaires doit être faite à tous les étages de la pyramide sanitaire, aussi bien pour les formations sanitaires publiques (centres de santé, hôpitaux de zone, centres hospitaliers départementaux, hôpitaux nationaux de référence) que pour celles privées (centres de santé et hôpitaux) :

Les agents socio sanitaires doivent être capables de :

- o connaître tous les aspects de la pratique de l'AM
- o donner les recommandations adéquates aux mères ;
- o faire faire la mise au sein au sein précoce ;
- o faire adopter la bonne position au sein et la bonne prise du sein ;
- o faire respecter la fréquence des tétées ;
- o enseigner la technique d'expression du LM, les moyens de conservation, la durée de conservation ;

Le système de référence et contre conférence est très important dans le suivi des activités de promotion de l'AM. Il doit être bien organisé de façon à :

- o sensibiliser les parents sur la nécessité de la référence ;
- o identifier les moyens de déplacement ;
- o informer le centre d'accueil;
- o remplir la fiche de référence;
- o s'assurer que la référence a été effective ;
- o faire suivre les consignes de la contre référence

#### Les Occasions de promotion et de soutien à l'allaitement maternel

La promotion de l'AM commence depuis la consultation prénatale, la salle d'accouchement et se poursuit lors de toutes les prestations données aux enfants :

- ➤ Examen systématique du nouveau-né : l'agent de santé donne les conseils sur l'AME, l'allaitement précoce, l'allaitement à la demande, la position de la mère et du bébé au sein, la prise de sein par le bébé, le régime de la mère allaitante.
- Consultation postnatale: après avoir examiné et soigné la mère, l'agent de santé s'intéresse à l'état du bébé et mène les mêmes activités qu'au niveau de l'examen systématique du nouveau-né.
- ➤ Planning familial : Après les soins à la mère, l'agent de santé examine le bébé. Il demande les problèmes liés à l'AM et essaie de trouver les solutions
- Consultation des nourrissons sains : c'est l'activité de suivi de la croissance qui est la principale. L'agent de santé va méthodiquement et minutieusement passer les différentes étapes qui sont la prise des mensurations (Poids, Taille, Périmètre crânien), le tracé des courbes, l'interprétation et surtout la discussion avec la mère. Il doit prendre son temps pour bien expliquer et faire passer les messages importants sur AM. Les messages et conseils sont différents en fonction de l'âge du bébé. Il doit repérer et référer les enfants malades. Il doit remplir tous les supports choisis pour l'activité.
- ➤ Consultation d'enfants malades: l'agent de santé mène les mêmes activités que celles de consultations d'enfants sains mais ici elle insistera sur le traitement de la pathologie présente; il va donner des conseils en conséquence comme continuer à nourrir l'enfant malade avec des aliments variés plus énergétiques, plus de repas que d'habitude, avec plus d'amour et de soins ; il donnera un autre rendez-vous si possible pour revoir avec la mère les problèmes nutritionnels sous-jacents ; il doit référer les cas graves.
- ➤ Vaccination: l'agent de santé prendra les mensurations, fera les tracés ; il va les interpréter ; il va référer les malades. Avant les séances de vaccination il y aura surtout les séances d'IEC qui traiteront les différents thèmes de pratique de l'AM.
- ➤ **Démonstrations culinaires** : l'agent de santé doit profiter des séances de démonstrations pour donner les conseils sur l'AM

#### **6.2.2** Définition des populations cibles

On entend par « bénéficiaires » ou populations cibles les personnes physiques ou morales visées par les interventions stratégiques retenues.

Les principales populations cibles sont les suivantes :

#### Cibles primaires:

- les femmes enceintes,
- les accouchées et femmes allaitantes
- les femmes en âge de procréer

#### Cibles secondaires:

- les belles mères/grand-mères
- les maris
- les familles (oncles, tantes et cousins)
- les voisins
- les élèves /étudiants
- et les communautés

#### **Cibles tertiaires:**

- les prestataires de soins des centres de santé et des hôpitaux
- les assistant(e)s sociales,
- les décideurs politiques (gouvernement, assemblée nationale, les conseils communaux) et les partenaires au développement

#### 6.2.3. Organisation de la mise en œuvre

Les diverses structures de mise en œuvre et de suivi à mettre en place dans le cadre de l'AM se résume dans le tableau suivant:

CAN		Coordination intersectorielle Plaidoyer, Mobilisation des ressources et Suivi
GTT survie de l'enfant	DSME, UNICEF, OMS,	Coordination intersectorielle
	USAID et autres	Coordination générale de la mise en
		œuvre, Suivi et Evaluation,
		Mobilisation des ressources
Comité national IHAB et points	DSME,	Susciter la candidature des
focaux au niveau des départements		formations sanitaires à l'IHAB,
et des zones sanitaires		suivi et labélisation
Comité Départemental	DDS, MCZS, Equipe du	Le point focal anime la structure

Intersectoriel de promotion de	CHD ONGs, structures	départementale intersectorielle
l'allaitement maternel (Point focal)	décentralisées des	IHAB composé de la responsable
	ministères et secteur	de la direction départementale des
	privé	affaires sociales, du responsable de
		la maternité du CHD, du C/SSME,
		du responsable IEC de la DDS.
		Ils supervisent la mise en œuvre du
		plan départemental et rendent
		compte au niveau national
Equipe d'encadrement de zone	Equipe de Zone élargie	Ils suscitent les candidatures des
sanitaire, Point focal AM	aux responsables de	FOSA à l'IHAB, planifient et
	maternité et Point focal	mettent en œuvre les activités de
	AM	promotion de l'AM y compris les
		activités communautaires et rendent
		compte au niveau départemental

#### **CONCLUSION**

La lutte contre la malnutrition dans la fenêtre d'opportunités des 1000 premiers jours de vie constitue un important défi pour le Bénin. Une bonne pratique de l'allaitement maternel permet d'offrir un bon état nutritionnel à l'enfant, contribuant ainsi la réduction de la mortalité infantile.

Malgré les actions de promotion de l'allaitement maternel, sa pratique ne fait que régresser telle que révélée par une analyse récente de la situation. Des pratiques inadéquates persistent dans un contexte de faible connaissance globale de tous les acteurs, une insuffisance d'organisation et un cadre juridique et institutionnel inadéquat.

Le plan actuel prend en compte huit orientations stratégiques issues d'une analyse de la situation de l'allaitement maternel au Bénin, notamment le renforcement du cadre politique, législatif et institutionnel, le renforcement des capacités des acteurs socio-sanitaires et des acteurs de la communauté, la promotion de l'initiative « Hôpitaux Amis des Bébés », l'organisation communautaire et la capacitation des femmes en faveur de l'AM, le renforcement de la communication et de la collaboration intra et intersectorielle.

Les actions prévues sont en adéquation avec les stratégies, les objectifs identifiés et les engagements du ministère de la santé envers ses partenaires.

Sa mise en œuvre nécessite une mobilisation multisectorielle, intégrant tout le système de santé ainsi que de ses partenaires techniques et financiers.

L'élaboration d'un plan de communication détaillé facilitera la mise en œuvre de ce plan.

# COÛT ESTIMATIF DES INTERVENTIONS

# A- Synthèse du budget par stratégie

Stratégie	2016 (En F CFA)	2017 (En F CFA)	2018 (En F CFA)	2019 (En F CFA)	2020 (En F CFA)	COUT TOTAL (En F CFA)
Coût global du plan	504 584 302	576 884 215	606 690 903	546 524 316	517 510 391	2 752 194 127
Stratégie 1 : Renforcement du cadre politique, législatif et institutionnel	13 742 327	10 000	10 000	10 000	10 000	13 782 327
Stratégie 2:Promotion de l'initiative "Hôpitaux Amis des Bébés" (IHAB)	109 756 147	114 448 032	114 448 032	114 448 032	114 448 032	567 548 276
Stratégie 3 : Renforcement des capacités des agents socio- sanitaires	30 457 401	60 720 601	60 720 601	52 303 333	0	204 201 937
Stratégie 4: Organisation communautaire et ''capacitation'' des femmes pour la prise de décision en faveur de l'allaitement maternel	213 336 000	213 336 000	213 336 000	213 336 000	202 836 000	1 056 180 000
Stratégie 5 : Renforcement de la communication pour l'allaitement maternel	115 097 517	106 580 000	106 580 000	106 580 000	106 580 000	541 417 517
Stratégie 6 : Renforcement de la coordination intra et inter sectorielle et partenariat	22 194 910	22 794 910	22 794 910	4 835 000	4 835 000	77 454 731
Stratégie 7: Supervision, Suivi-évaluation, motivation des acteurs	0	10 366 397	22 269 741	8 375 037	22 269 741	63 280 916
Stratégie 8 : Recherche et développement	0	48 628 274	66 531 618	46 636 914	66 531 618	228 328 422

### B- Budget détaillé

PL	PLAN D'ACTION BUDGETISE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENFORCEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL AU BENIN 2016-2020								
N° ordre	ACTIVITES		COUT ANNUELS					SOURCES DE FINANCEMENT	
		2016 (En F CFA)	2017 (En F CFA)	2018 (En F CFA)	2019 (En F CFA)	2020 (En F CFA)			
	Coût global du plan	504 584 302	576 884 215	606 690 903	546 524 316	517 510 391	2 752 194 127		
	Stratégie 1 :- Renforcement du cadre politique, législatif et institutionnel	13 742 327	10 000	10 000	10 000	10 000	13 782 327		
1.1	Créer un comité ad'hoc chargé de l'actualisation des textes fondamentaux existants sur l'AM	0	0						
1.2	Organiser un atelier d'actualisation des textes fondamentaux existants sur l'AM y compris les arrêtés d'application	5 264 738							
1.3	Vulgariser les textes actualisés	8 467 590				0			
1.4	Promouvoir l'application des textes	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000		
	Stratégie 2 : Promotion de l'initiative "Hôpitaux Amis des Bébés" (IHAB)	109 756 147	114 448 032	114 448 032	114 448 032	114 448 032	567 548 276		
2.1	Mettre en place le comité national de relance de l'IHAB avec des points focaux au niveau des départements et des zones sanitaires	5 237 590							

PL	PLAN D'ACTION BUDGETISE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENFORCEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL AU BENIN 2016-2020								
2.2	Organiser des sessions annuelles de labélisation et de renouvellement de label des établissements, structures et services hospitaliers amis des bébés		9 929 475	9 929 475	9 929 475	9 929 475			
2.3	Superviser les activités en rapport avec l'AME et la poursuite de l'allaitement maternel avec diversification alimentaire jusqu'à l'âge de 24 mois intégrées dans les activités de routine (CPN, CPON, CES, Consultation enfant malade, vaccination, PCIME, classe des mères) à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	104 518 557	104 518 557	104 518 557	104 518 557	104 518 557			
	Stratégie 3 : Renforcement des capacités des agents socio-sanitaires	30 457 401	60 720 601	60 720 601	52 303 333	0	204 201 937		
3.1	Organiser deux ateliers d'actualisation des curricula de formation dans les écoles de formation en santé en y intégrant les modules d'enseignement pratique sur l'AM.		8 417 268	8 417 268					
3.2	Assurer la formation/ recyclage des acteurs déjà présents sur le terrain	5 502 771	31 000 000	31 000 000	31 000 000				
3.3	Promouvoir l'ANJE à travers l'approche tutorat dans les FS (5 sessions formations des tuteurs communaux)	16 427 040	21 303 333	21 303 333	21 303 333				
3.4	Disséminer le document de la stratégie ANJE dans toutes les FS et les CPS (A intégrer dans l'évaluation à mi-parcours du présent plan)	8 527 590							

#### PLAN D'ACTION BUDGETISE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENFORCEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL AU **BENIN 2016-2020** Stratégie 4: Organisation communautaire et "capacitation" des femmes pour la prise de 213 336 000 213 336 000 213 336 000 213 336 000 202 836 000 1 056 180 000 décision en faveur de l'allaitement maternel Mettre en place au moins un groupe de soutien communautaire à l'allaitement maternel dans 10 000 000 10 000 000 10 000 000 10 000 000 10 000 000 chaque village en s'appuyant sur les groupements féminins existants Former les conseillères en AM au sein de la communauté (visites à domicile pour soutenir la 4 200 000 4 200 000 4 200 000 4 200 000 4 200 000 pratique) Renforcer les capacités des relais 10 500 000 10 500 000 10 500 000 10 500 000 communautaires sur l'AM Organiser trimestriellement une session de 4.4 partage d'expériences entre les groupes au 188 636 000 188 636 000 188 636 000 188 636 000 188 636 000 niveau communal Stratégie 5 : Renforcement de la 115 097 517 106 580 000 106 580 000 106 580 000 106 580 000 541 417 517 communication pour l'allaitement maternel Mettre en œuvre les actions pour la promotion de l'allaitement contenues dans le plan intégré 10 580 000 10 580 000 10 580 000 10 580 000 10 580 000 de communication Organiser les activités de mobilisation sociale (Semaine Mondiale de l'allaitement maternel, 96 000 000 96 000 000 96 000 000 96 000 000 96 000 000 JIF, journée internationale de la femme rurale, fête des mères....) Développer un partenariat avec les médias pour 1 500 000 1 500 000 1 500 000 1 500 000 1 500 000 7 500 000 la promotion de l'AM

PL	PLAN D'ACTION BUDGETISE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENFORCEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL AU BENIN 2016-2020							
5.3	Faire un plaidoyer auprès des employeurs pour l'application des textes et lois actualisés	8 517 517						
	Stratégie 6 : Renforcement de la coordination intra et inter sectorielle et partenariat	22 194 910	22 794 910	22 794 910	4 835 000	4 835 000	77 454 731	
6.1	Positionner l'AM comme une priorité nationale (intégrer les actions en faveur de l'AM dans le PTD 2016-2018)		0	0	0	0		
6.2	Créer au sein du GTT "Survie de l'enfant" un sous-groupe d'appui à l'allaitement maternel élargi aux OSC (Assurer le fonctionnement du sous groupe)		600 000	600 000	600 000	600 000		
6.3	Organiser un atelier de plaidoyer en direction des maires en vue de la prise en compte des actions des groupes de soutien à l'AM dans le Plan de Développement de la Commune	17 959 910	17 959 910	17 959 910				
6.4	Instituer un cadre de collaboration avec les groupements de femmes, les radios de proximité les associations religieuses, les groupes de jeunes pour la promotion de l'AM (assurer le fonctionnement du cadre)	4 235 000	4 235 000	4 235 000	4 235 000	4 235 000		
	Stratégie 7: Supervision, Suivi-évaluation, motivation des acteurs	0	10 366 397	22 269 741	8 375 037	22 269 741	63 280 916	
7.1	Faire un plaidoyer pour l'intégration des indicateurs de l'AM au SNIGS	0	0					

PL	PLAN D'ACTION BUDGETISE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENFORCEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL AU BENIN 2016-2020							
7.2	Faire la supervision semestrielle des acteurs impliqués dans les activités de l'AM (prestataires et GAN)		3 375 037	3 375 037	3 375 037	3 375 037	3 375 037	
7.3	Assurer l'intégration des indicateurs phares de l'AM dans la Revue annuelle de performance du secteur santé	0	0	0	0	0		
7.4	Faire un plaidoyer pour l'intégration des indicateurs de l'AM dans les critères d'évaluation de la performance de chaque formation sanitaire (exemple FBR)		0	0	0	0		
7.5	Mettre en place un mécanisme de motivation des formations sanitaires et groupes de soutien performants (Distribution de prix, lettre de félicitation, etc)		6 991 360	5 000 000	5 000 000	5 000 000		
7.6	Evaluer le plan de renforcement de l'allaitement maternel ( évaluation à mi-parcours et finale)			13 894 704		13 894 704		
	Stratégie 8 : Recherche et développement	0	48 628 274	66 531 618	46 636 914	66 531 618	228 328 422	
8.1	Développer des initiatives pilotes des soutiens à l'AM (communauté amis des bébés, bureau amis des bébés, etc.) (Identifier les critères ou les conditions à satisfaire pour mériter l'appellation « amis des bébés ») et faire le suivi de la mise en œuvre de ces initiatives		33 628 274	31 636 914	31 636 914	31 636 914		
8.2	Réaliser deux (02) études CAP sur l'AM et valider le rapport d'études			19 894 704		19 894 704		

PI	PLAN D'ACTION BUDGETISE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENFORCEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL AU BENIN 2016-2020							
8.3	Développer des études spécifiques (liste des études à réaliser) dans le cadre de la mise en œuvre du plan		15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000		